



RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseil de l'Education nationale de l'académie de Mayotte



Mardi 17 mai 2022

SOMMAIRE

- Validation du PV du C.E.N.A.M du 6 décembre 2021 pour avis
- Indemnités IRL pour avis
- Carte des formations (pôles)
- Préparation de la rentrée 2022
- Actions de la DRAJES
- Questions diverses



Validation du PV du CENAM du 6 décembre 2021



Indemnités IRL

INDEMNITÉS IRL

1) Présentation de la DSI et de l'IRL

La dotation spéciale des instituteurs (DSI) est destinée aux communes pour compenser les charges supportées par ces dernières dans le cadre de la mise à disposition de logement aux instituteurs.

A défaut de mise à disposition de logement, les instituteurs peuvent bénéficier d'une indemnité de relogement (IRL). A Mayotte, l'ensemble des instituteurs éligibles bénéficient de l'IRL.

2) Recommandations pour la détermination de l'IRL pour 2021

Depuis plusieurs années, le comité des finances locales (CFL) recommande de rapprocher les montants de DSI et de l'IRL. Lors de sa séance du 30 novembre 2021, les membres du CFL ont préconisé de stabiliser le montant d'IRL.

Il convient donc de poursuivre en 2021 la stabilisation du montant de l'IRL, dans un contexte où le montant unitaire de la DSI a été reconduit. En fixant le montant de taux de base de l'IRL à 2 246,40 €, et l'IRL majorée de 25 % à 2 808 €, la limite maximale du taux de base de l'IRL serait ainsi atteinte.

4) Proposition aux membres du CENAM pour avis

L'arrêté préfectoral fixant le taux de l'IRL doit viser l'avis des membres du CENAM. Il vous est proposé de valider les taux suivants :

- Montant de taux de base de l'IRL à 2 246,40 €
- IRL majorée de 25 % à 2 808 € .



Carte des formations (Pôles)

EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION

L'évolution de l'offre de formation a été conçue suivant une feuille de route avec deux objectifs :

- ✓ Développement **qualitatif** : diversification, nouvelles formations
- ✓ Développement **quantitatif** : capacité d'accueil

Cette évolution s'effectue en 3 étapes

1. Construction de modulaires
2. Construction de pôle des métiers
3. Construction de nouveaux lycées

EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION – ÉTAPE 1

- À court terme, le déploiement de modulaires dans les établissements permet d'augmenter les capacités d'accueil ponctuellement, là où la pression démographique est la plus forte :
 - En 2020, 1395 places supplémentaires dont 1214 en lycée, soit une augmentation de 7%.
 - En 2021, 1601 places supplémentaires, dont 1485 en lycée soit une augmentation de 8%.
- On observe depuis 2019, date de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, des impacts immédiats :
 - En 2019 le taux de sortie entre les élèves sortant de troisième de collège et l'entrée en lycée était de 12.6%. Ce taux de sortie est passé à 10.7% en 2021 (hors dispositif SAS).
 - Sur le niveau 2nde GT vers les niveaux supérieurs, le taux de sortie était en 2019 de 13.1%, il est passé à 6.9% en 2021.

EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION – ÉTAPE 2

- A moyen terme, la construction de pôles des métiers :
 - Pôle des métiers de l'aérien (au sein d'une association des acteurs réunionnais et mahorais), pour 2023 à Petite-Terre, 270 places.
 - Pôle des métiers de la mer et du littoral (projet jeunesse et sport, affaires maritimes, agriculture, et rectorat), 480 places.
 - Pôle agroalimentaire sur une emprise lycée agricole à Coconi (projet DAAF et rectorat) en 2026, 280 places.
 - Pôle des métiers de l'hygiène, de l'environnement et de l'eau (projet DAAF et rectorat), 300 places en 2026.
 - Pôle des métiers de la beauté et du bien-être, dans le LPO de Kaweni, 192 places, en cours.
 - Pôle des métiers du numérique et de la transition énergétique, dans le LPO de Dembeni, 405 places donc 80 en création en 2023.
 - Pôle des métiers du tourisme de l'hôtellerie et de la restauration, dans le LPO de Kaweni, 588 places dont 144 en création, en cours.
- Certains pôles sont des créations ex nihilo, d'autres permettent de déplacer une partie de l'offre de formation existante du lycée vers son pôle créant ainsi de la capacité d'accueil supplémentaire.

EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION – ÉTAPE 3

A long terme, la construction de 4 nouveaux lycées :

- Lycée le Longoni (1800 places), transfert de Dzoumogné (750 places), première tranche en 2024 ou 2025 (à confirmer).
- Lycée de M'Tsangamouji (2400 places), transfert du LPO Nord (1900 places), première tranche en 2027.
- Lycée de Mamoudzou sud (1800 places), première tranche en 2026
- Lycée de Chirongui (2000 places), transfert du LPO de Chirongui (1800 places), première tranche en 2027.

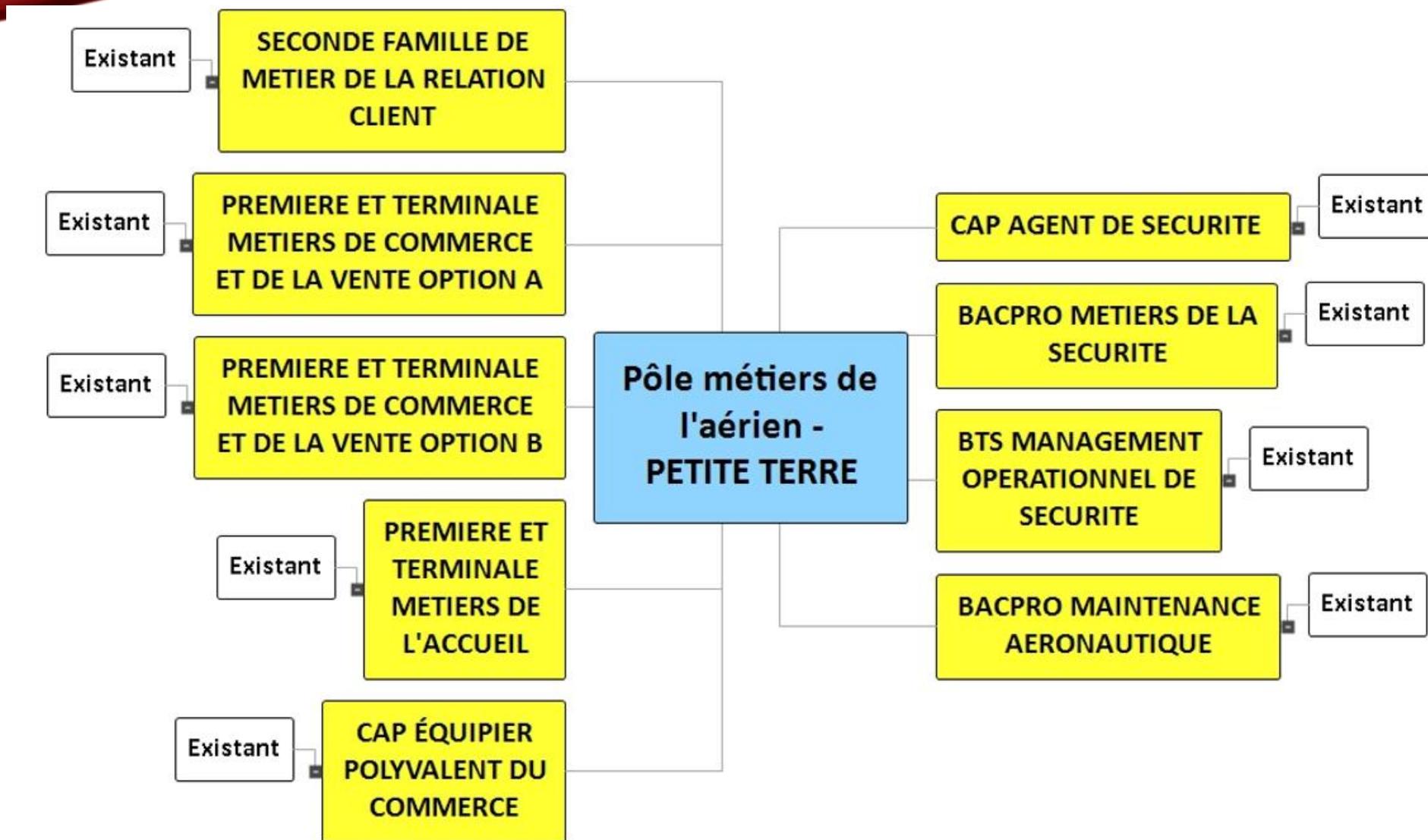
CARTE DES FORMATIONS

Cartographie des pôles des métiers

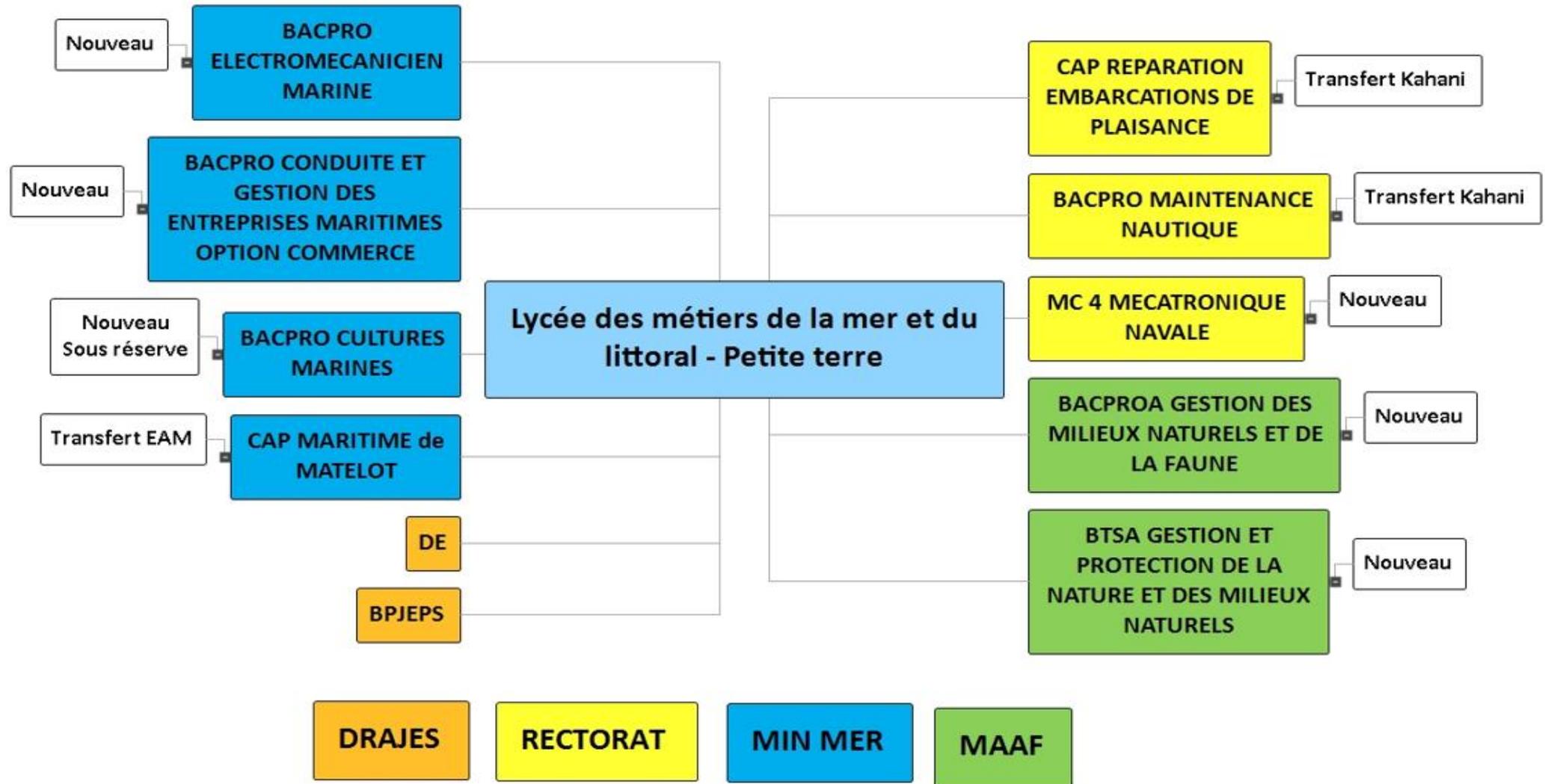
-  LPO Petite terre : Métiers de la mer et du littoral et métiers de l'aérien
-  LPO Dembéni : Métiers du numérique et de la transition énergétique
-  LPO Bandrélé : Métiers de l'hygiène, de l'environnement et de l'eau
-  LPO Chirongui : Métiers du bois et de l'art
-  LPO Longoni : Métiers du bâtiment
-  LPO Mtsangamoudji : métiers du tertiaire et de l'informatique de gestion
-  LPO Kawéni : Métiers de l'hôtellerie, restauration et tourisme – métiers de la beauté et du bien-être
-  Coconi : Métiers du Génie industriel et de l'agro-alimentaire



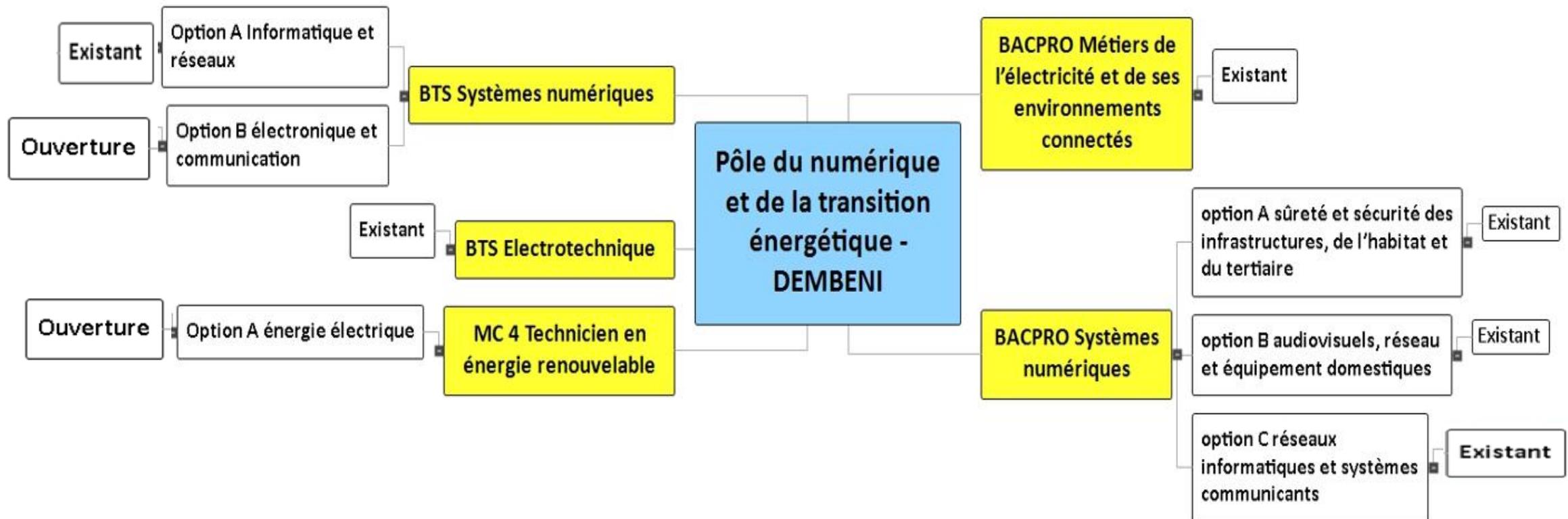
PÔLE DES METIERS DE L'AERIEN



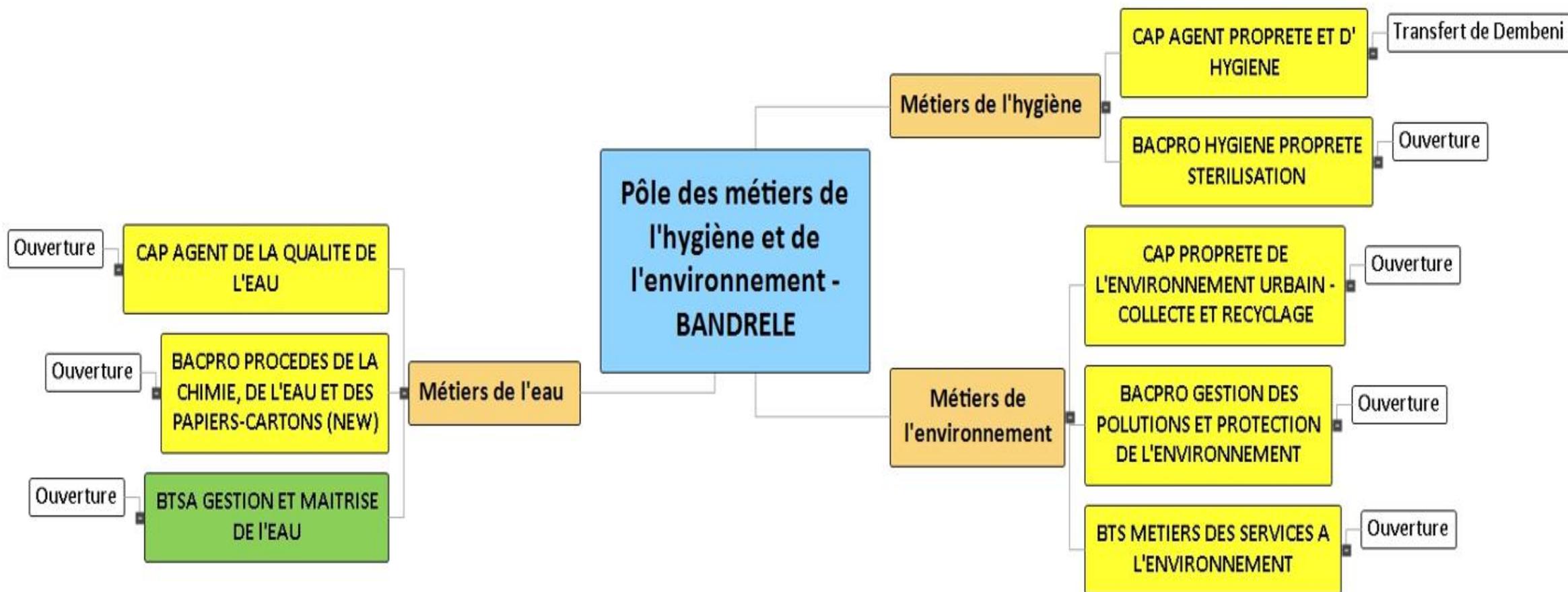
PÔLE DES METIERS DE LA MER ET DU LITTORAL



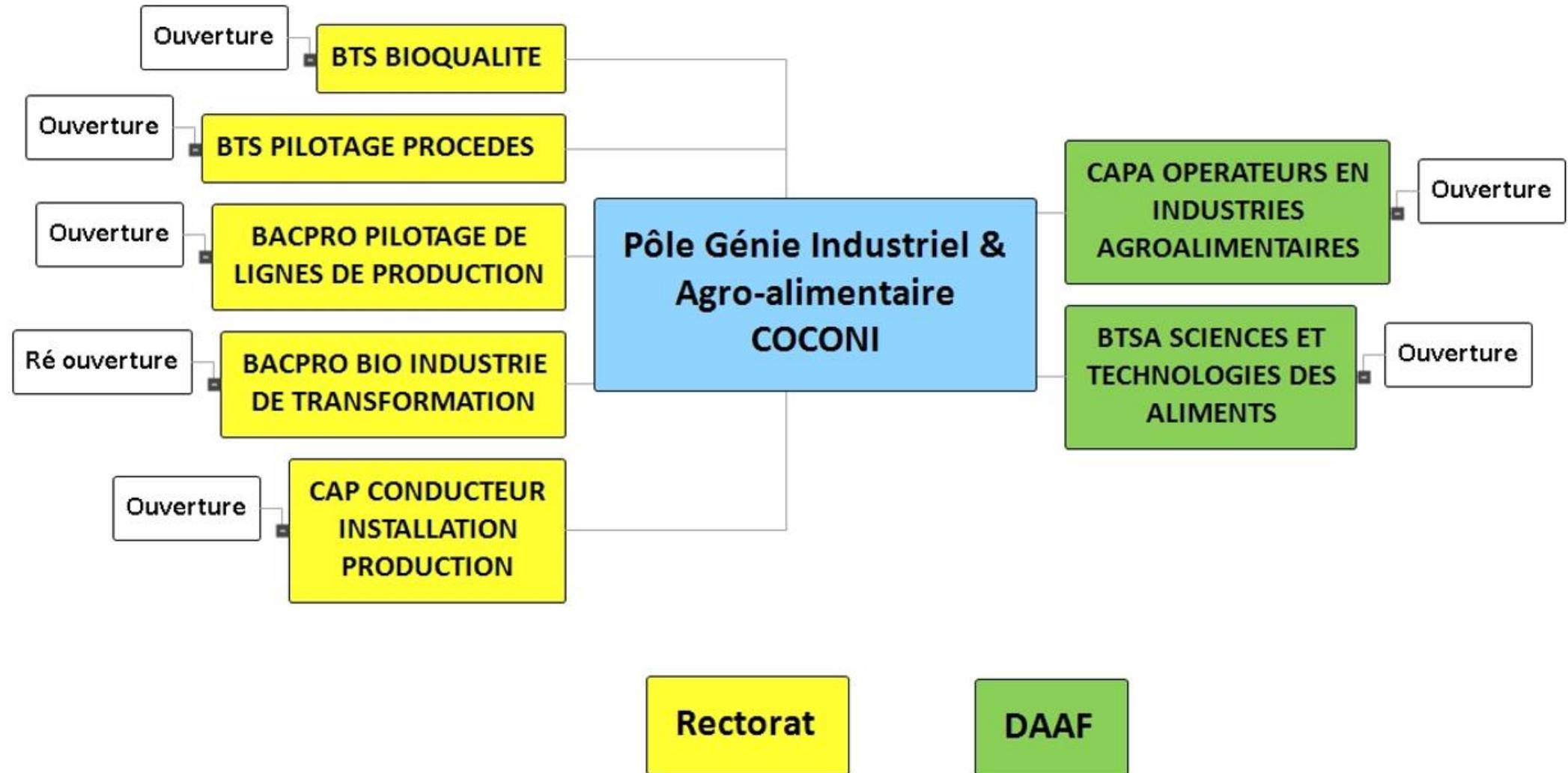
PÔLE DU NUMERIQUE ET DE LA TRANSITION ENERGETIQUE



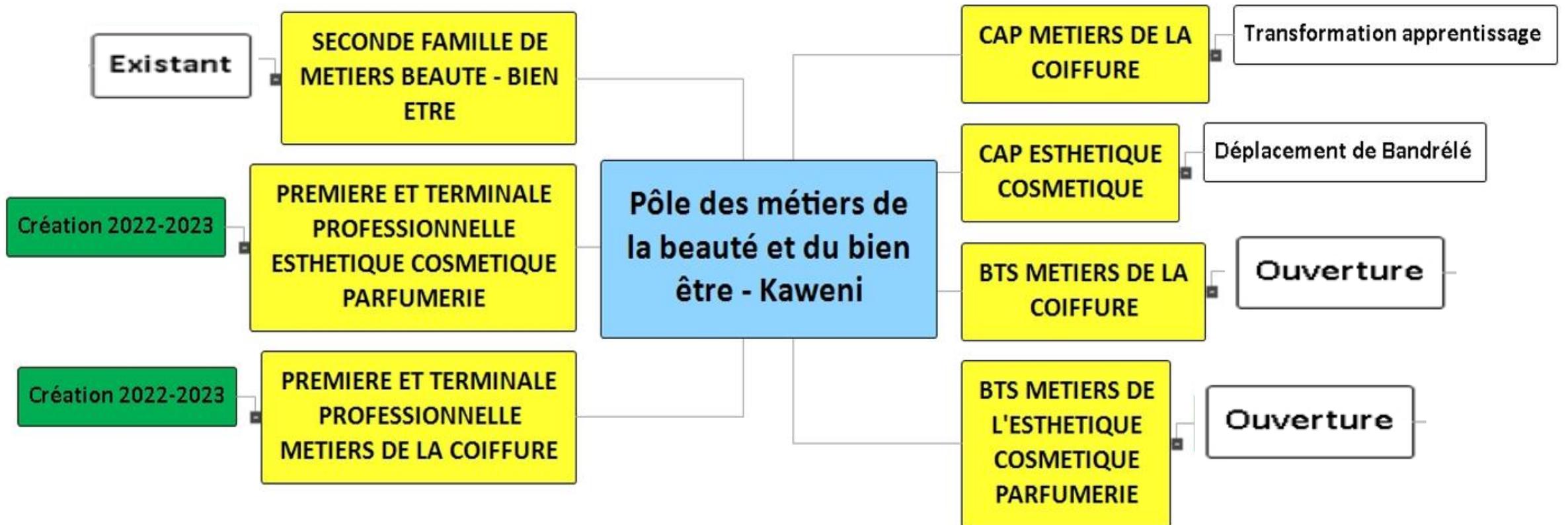
PÔLE DES METIERS DE L'HYGIENE ET DE L'ENVIRONNEMENT



PÔLE DES METIERS GENIE-INDUSTRIEL ET AGROALIMENTAIRE



PÔLE DES METIERS DE LA BEAUTE ET DU BIEN-ETRE





Préparation de la rentrée 2022

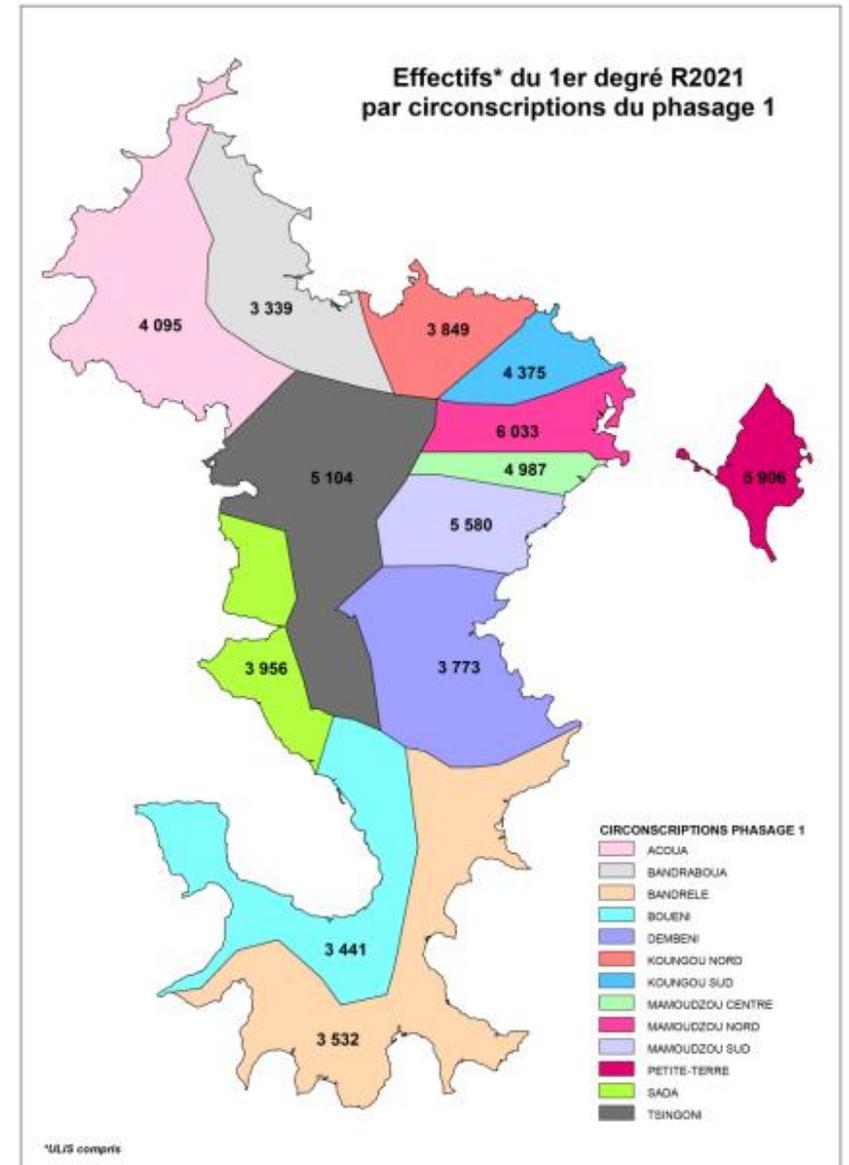
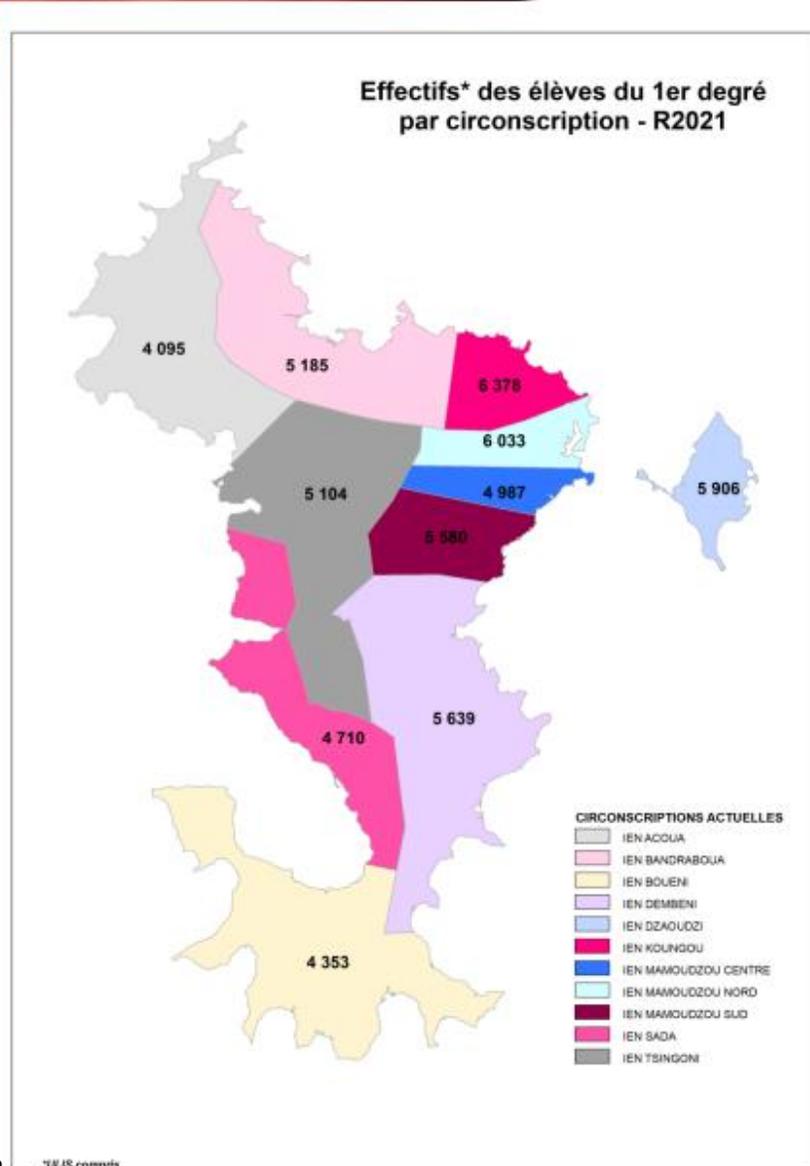
CREATION CIRCONSCRIPTIONS 1^{er} DEGRE

2 créations de circonscription sont programmées à la rentrée 2022 pour prendre en compte :

- L'évolution démographique globale,
- Le rééquilibrage sur le territoire de la taille des circonscriptions,
- Le respect de la cohérence des contours des communes.

Ces créations s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle avec de nouvelles circonscriptions à prévoir dans les années à venir.

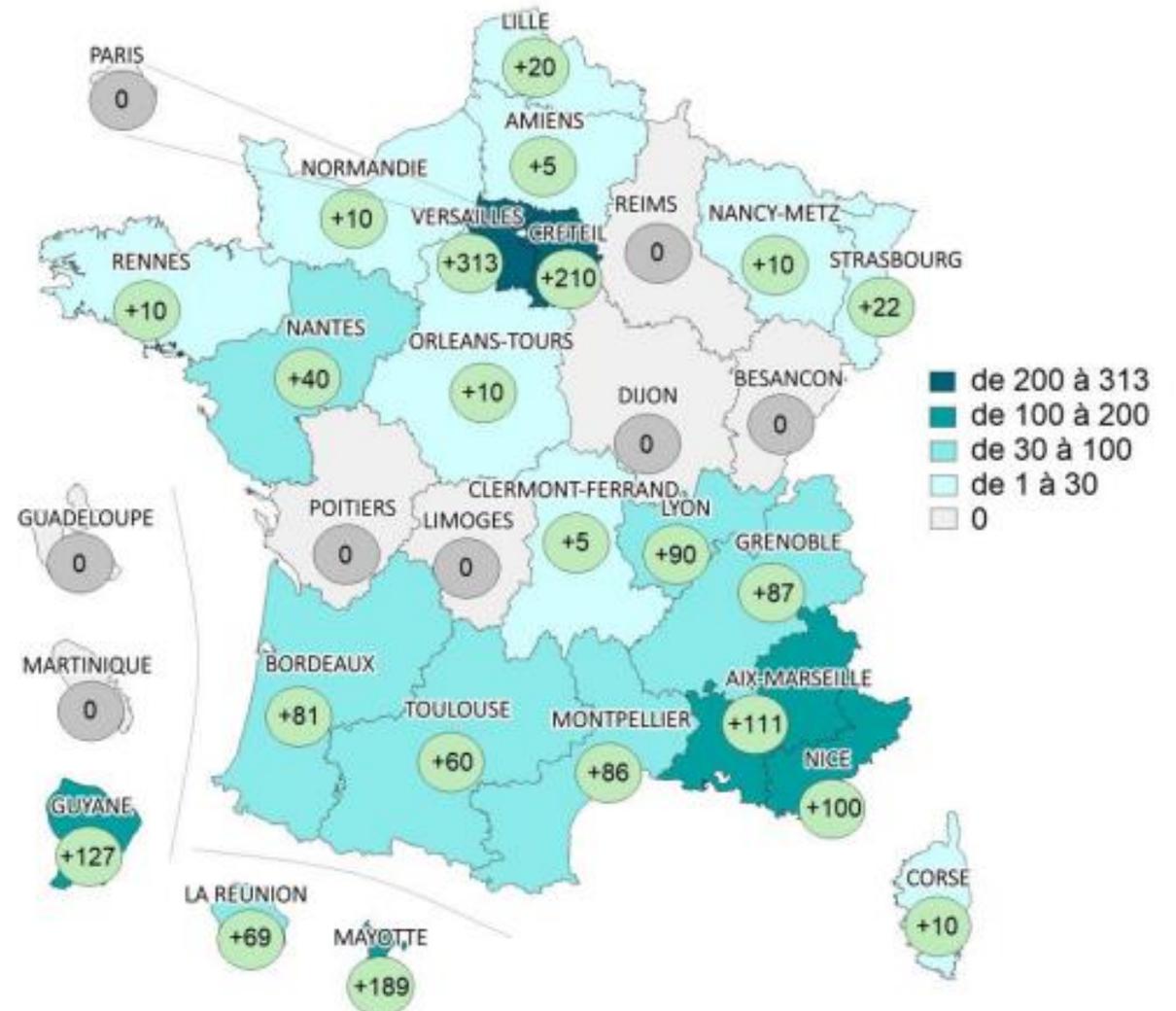
CREATION CIRCONSCRIPTION 1^{er} DEGRE



MOYENS ENSEIGNANTS 1^{er} degré – R2022

Prévisions - MAYOTTE : +3109 élèves

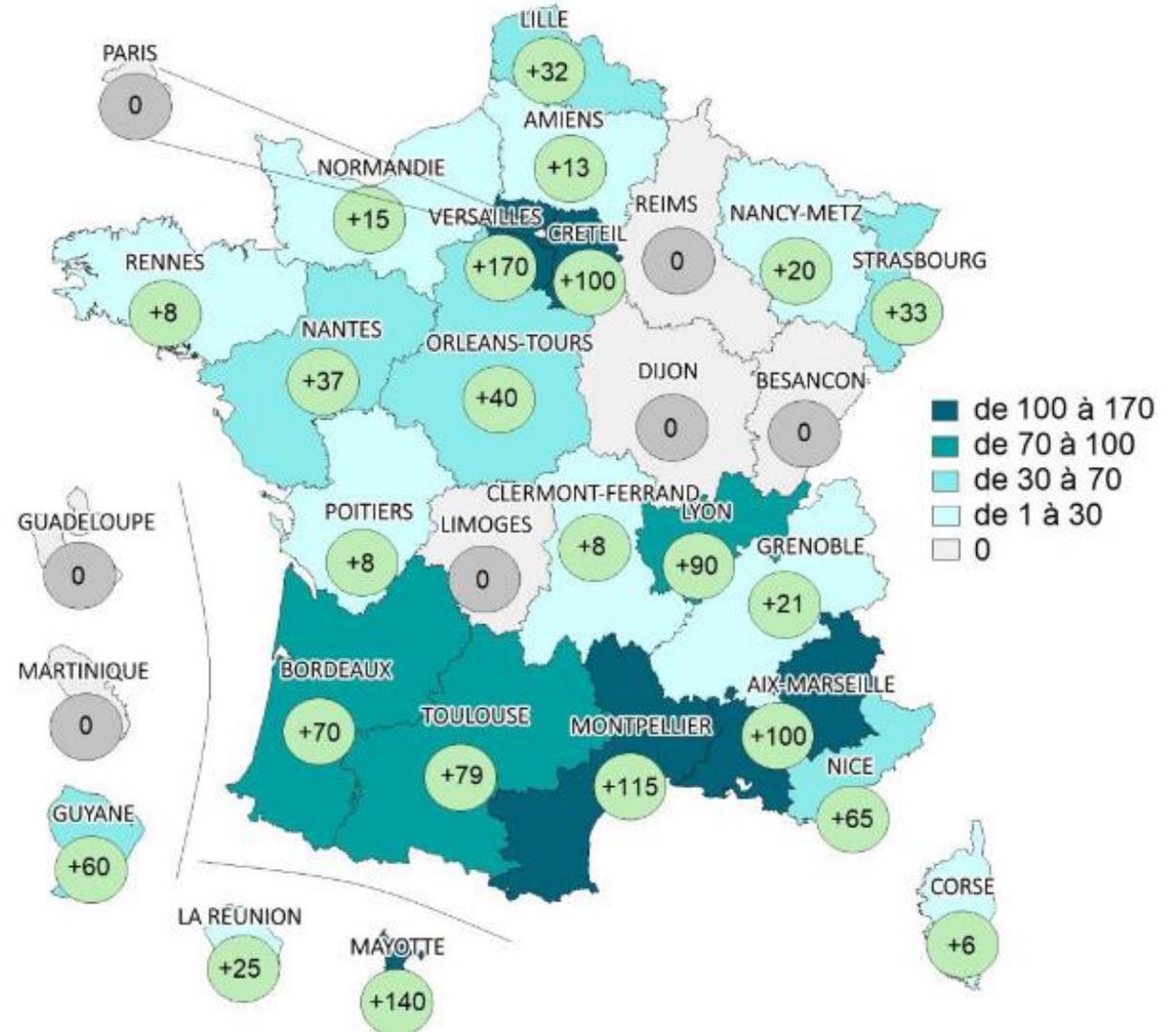
Moyens - MAYOTTE : +189 ETP



MOYENS ENSEIGNANTS 2nd degré – R2022

Prévisions - MAYOTTE : +1473 élèves

Moyens - MAYOTTE : +140 ETP



DOTATION SECOND DEGRE R2022

Mesures de rentrée pour l'académie de Mayotte :

- BOP141 (autres que moyens enseignants) :
 - + 2 ETP administratifs
 - + 3 ETP personnels de direction
 - Régularisation des postes de principal adjoint aux collèges de Kwalé et Kawéni 2
 - Création principal adjoint au collège de M'Tsamboro
- BOP230
 - + 10 ETP CPE
 - + 1 ETP personnel assistant social
 - + 3 ETP personnel infirmier et +1 ETP personnel AS par transformation sur le BOP140 (attente confirmation MEN)



Actions de la DRAJES

Création de la DRAJES au titre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État

- Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre
- Le pôle « cohésion sociale » est intégré à la création de la DEETS et le pôle « Jeunesse et Sports » rejoint l'académique de Mayotte via la création de la DRAJES
- Un rattachement à l'Education nationale pour valoriser la continuité éducative et la complémentarité de nos politiques publiques dans les temps de l'enfant : scolaire, périscolaire, extra-scolaire
- Un maintien du rôle régalien de la DRAJES en matière de contrôle des activités de sport, de jeunesse et de vie associative sous l'autorité fonctionnelle du Préfet
- Un document stratégique régional validé par le ministère qui fixe des orientations adaptées au territoire

Mission jeunesse et vie associative

- Dispositifs déployés par appels à projets : FDVA , appels à projets jeunesse avec une orientation spécifique pour la population mahoraise
- Un accompagnement au plus près des associations en lien avec les autres services de l'État et notamment pour les inscrire dans le droit commun et le respect des valeurs de la république
- La recherche d'une offre de qualité dans le cadre des activités périscolaires et extra scolaires qui repose sur un travail partenarial avec les collectivités territoriales, la CSSM , les associations de parents d'élève, les acteurs de l'éducation populaire (liste non exhaustive) formalisant la continuité éducative visée par la réforme territoriale
- Accent mis sur la mobilité internationale des jeunes dans la région de l'Océan Indien , en Europe via les programmes européens
- L'année 2022 : l'année européenne de la jeunesse

Mission engagement

- Organisation du Service national Universel : une priorité présidentielle
- A Mayotte : 200 jeunes volontaires bénéficiaires de deux séjours de cohésion, à Dembeni et à Coconi, un programme riche et varié d'interventions institutionnelles et associatives , la réalisation de Missions d'Intérêt Général
- Déploiement du service civique : de plus en plus de missions proposées (800 contrats cette année) , une mobilisation des collectivités territoriales et un lien établi avec d'autres dispositifs tels que le Contrat Engagement Jeune ou le SNU
- L'organisation à venir du Forum Jeunesse Mobile et Engagée (JEME)

Mission sport

- Installation de la conférence régionale du sport le 10 mars 2022 (Présidence Madi VITA) et conférence des financeurs à venir
- Participation aux travaux institutionnels en partenariat étroit avec le Département et le mouvement sportif notamment
- Déploiement des dispositifs de financement du sport de l'Agence Nationale du Sport
- Enjeu majeur : structuration du sport à Mayotte (Equipements ET encadrement) et formation
- Les sports de nature : un enjeu pour le déploiement des économies vertes et bleues



QUESTIONS DIVERSES